



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
61, rue Valois / Lot 1 546 443 / Zone C2-600	Autoriser l'installation de deux escaliers de secours en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.
3051, rue Henry-Ford / Lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266 / Zone I1-419	Autoriser que la zone tampon ne soit pas aménagée sur la propriété industrielle en dérogation à l'article 3.2.10.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'exige.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca